

Cannabis thérapeutique : une efficacité à prouver

SANTÉ

Douleurs chroniques, dépression, anxiété, troubles du sommeil... Les symptômes que les produits à base de cannabis seraient susceptibles de soigner ou d'apaiser sont nombreux. Dans la croyance populaire, du moins. Plusieurs produits sont d'ailleurs commercialisés légalement en Europe – un seul en Belgique, le Sativex. Mais la connaissance à leur propos reste diffuse. Et les autorisations divergent d'un pays à l'autre. Pour la première fois, l'Office européen des drogues et toxicomanies (EMCDDA) publie un rapport sur le cannabis et les cannabinoïdes à usage médical. *« Dans la plupart des pays, l'approvisionnement en produits et en préparations à base de cannabis et de cannabinoïdes à des fins médicales a évolué au fil du temps, souvent du fait de la demande des patients ou du développement des produits, analyse le Belge Alexis Goosdeel, directeur de l'EMCDDA. Le rapport vise à apporter un regard objectif sur les éléments scientifiquement validés, les pratiques et l'expérience actuelles dans ce domaine qui connaît une évolution rapide, ainsi qu'à décrire la mosaïque complexe des approches adoptées dans l'UE et ailleurs. Enfin, le rapport souligne l'importance de développer un langage commun sur*

cette question, pour contribuer à construire un cadre d'appréciation et d'évaluation. »

Effets « modestes »

Le rapport souligne le manque de savoirs sur les effets réels des produits aujourd'hui délivrés dans de nombreuses pharmacies. Les chercheurs de l'EMCDDA ont compilé toutes les études connues sur leurs effets. En conclusion, les preuves de ces effets sont au mieux « modérées » et au pire « faibles » ou « insuffisantes ». Les cannabinoïdes utilisés contre les nausées (associées à une chimiothérapie) ont des effets jugés « faibles » : des antiémétiques plus récents seraient plus efficaces. Le rapport est tout aussi sévère pour le dronabinol (nom commercial : le Marinol) servant à stimuler l'appétit des malades du sida.

Sur 30 pays européens, 23 autorisent les médicaments comme le Sativex, parmi lesquels la Belgique. Ce spray buccal, contre la spasticité des muscles causée par une sclérose, est le plus vendu des médicaments à base de cannabis. Les patients testés lui trouvent de vrais effets par rapport à un placebo. Mais des études cliniques sur les muscles rapportent des effets « modestes ». Malgré ces constats, « de nombreux pays de l'UE autorisent, ou envisagent d'autoriser, le cannabis ou les cannabinoïdes à usage médical », constate l'EMCDDA. ■

LOUIS COLART